

(N<sup>o</sup> 3.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1851.

---

### **Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Départe- ment de l'Intérieur un crédit supplémentaire de 55,000 francs.**

*(Voir les Nos 288 et 505 de la Chambre des Représentants.)*

---

Étaient présents : MM. DUMON-DUMORTIER, président, D'OMALIUS D'HALLOY, JAMAR, le Chev. DUTRIEU DE TERDONCK, Comte D'HANE, le Baron D'UDEKEM, DE THUIN, et DE PITTEURS-HIEGAERTS, rapporteur.

MESSIEURS,

Une somme de 75,000 fr. a été accordée au Gouvernement pour couvrir les frais résultant de la part prise par l'industrie belge à l'Exposition universelle de Londres. Cette somme a été reconnue trop peu élevée, et un second crédit de 55,000 francs est réclamé. Les causes du déficit sont suffisamment expliquées et justifiées dans l'exposé des motifs du projet de loi. Aussi, malgré la répugnance qu'éprouve votre Commission à voter des crédits supplémentaires, dont le nombre va croissant d'année en année, a-t-elle cru devoir adopter, à l'unanimité, le projet de loi soumis à son examen.

*Le Président,*  
DUMON-DUMORTIER.

*Le Rapporteur,*  
F. DE PITTEURS-HIEGAERTS.